

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 septembre, à 18h30, le conseil syndical du SAGEBA s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Crépy-en-Valois, suite à la convocation qui lui a été adressée le 15 septembre 2021.

Membres en exercice : 54	Présents : 27	Votants : 30
Décisions GEMA - Membres en exercice : 22	Présents : 10	Votants : 13
Décisions SAGE - Membres en exercice : 38	Présents : 20	Votants : 23

Quorum : 34

Secrétaire de séance : M. Philippe COMMERE

Étaient présents :

Représentants des communes : M. KUDLATY, M. ANDRIN, M. DELACOURT, Mme Estelle VILBOIS, M. LECHEVALIER, M. DOMPE, Mme RANSON, MME RANSON, Mme MERON, M. BATON, M. MASSON, M. THIERRY, M. GILLET, M. MICHALOWSKI, M. CANTOT

Présents en visio-conférence : Mme NIQUET, Mme MARCHAL

Représentants de la CCPV : M. HAUDRECHY, M. PROFFIT, M. BRIATTE,

Représentants de la CCRV : M. CHAUVIN

Présents en visio-conférence : M. NELATON

Représentants de l'ARC-BA : M. PICART, M. DAMBRINE, M. COMMERE

Présents en visio-conférence : Mme DEBRAY, MR. ARNOULD

Pouvoir de M. ODENT à M. BATON

Pouvoir de Mme VERCLEYEN à M. PROFFIT

Pouvoir de M. DAVIN à M. CHAUVIN

Pouvoir de M. VERDRU à M. PICART

Étaient excusés : Mme WOLSKY, Mme PEIX, Mme DANNEEL

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Mr HAUDRECHY, président, prend la parole et demande la possibilité d'ajouter une délibération qui ne figurait pas initialement dans l'ordre du jour, concernant la création du poste de « technicien zones humides et gestion des données »

Le conseil syndical approuve à l'unanimité.

Afin de vous permettre de retrouver toutes les informations données pendant le conseil, vous trouverez ci-joint, l'ensemble des documents présentés lors de cette séance :

https://bassin-automne.fr/wp-content/uploads/2021/09/20210921_Presentation_CS_v1_hd_technique.pptx

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 08 JUIN 2021

Le procès-verbal du conseil syndical du 08 juin 2021 a été approuvé à l'unanimité.

2. INTERVENTION TECHNIQUE : QUALITE ET BON ETAT DES RESSOURCES EN EAU - HELENE DENTEL - DIRECTRICE TECHNIQUE ET CHARGEE DE MISSION PLANIFICATION

La présentation se structure autour de trois questions :

- **Comment se définit la qualité d'une ressource en eau ?**
- **Qu'est ce que le bon état des masses d'eau ?**
- **Où agit le SAGEBA ?**

- **Comment se définit la qualité d'une ressource en eau ?**

Un cours d'eau est composé de plusieurs compartiments, à la fois latéraux et longitudinaux par des échanges avec des zones humides, des ripisylves et également verticaux (souterrain) avec des échantillons possible avec la nappe.

Lorsque l'on parle d'un cours d'eau, il ne s'agit pas de prendre en compte uniquement le débit de l'eau, mais également ce qui compose les échanges latéraux et longitudinaux de ce cours d'eau.

Un cours d'eau est donc défini par un ensemble de trois compartiments :

- **Physique** qui est associé à la morphologie du cours d'eau ;
- **Biologique** qui correspond aux espèces animales et végétales présentes dans le cours d'eau ;
- **Physico-chimique** qui est l'ensemble des éléments transportés par l'eau du cours d'eau et ses caractéristiques intrinsèques (températures, pH, etc.).

Un cours d'eau est vivant et en équilibre entre et au sein de ses compartiments

Afin que le cours d'eau fonctionne en équilibre, ces trois compartiments doivent pleinement interagir entre eux et être en équilibre.

Aujourd'hui, plusieurs menaces pèsent sur la santé des ressources en eau :

- **les pollutions** associées aux rejets de polluants et d'eaux usées, notamment au travers des activités liées à l'assainissement ; aux eaux pluviales, l'industrie et l'artisanat, les utilisations de produits chimiques et l'agriculture intensive.
- **les prélèvements**, liés notamment à l'alimentation en eau potable, l'irrigation, les activités économiques, l'énergie, les espaces verts privés et publics et l'arrosage des particuliers.
- **les aménagements** correspondant au curage des cours d'eau, les barrages, la modification du tracé du cours d'eau et l'élargissement de son lit.

Ces trois grandes menaces ont un impact sévère sur le fonctionnement et l'état naturel de la ressource.

- **Qu'est ce que le bon état des masses d'eau ?**

En 2015 en France, 45% des cours d'eau étaient en bon état écologique et 62% en bon état chimique.

Des services précieux sont rendus par une ressource en eau en bon état, notamment :

- Un approvisionnement en eau de qualité
- Une dépollution naturelle des eaux
- La régulation des inondations
- L'accueil de la biodiversité
- Un lieu de bien-être et de loisirs

Préserver la qualité de l'eau est donc un enjeu majeur.

La notion de bon état est apparue dès 1992 lors de la conférence de Rio. Aujourd'hui, cette notion est devenue un cadre juridique intégré à la législation européenne en 2000 sous l'intitulé « Directive Cadre Européenne sur l'eau – DCE »

Cette DCE a pour but d'éviter les dégradations et retrouver un haut potentiel de nos ressources en eau, d'imposer aux états membres de l'union européenne des objectifs pour atteindre un bon état des masses

d'eau et d'aboutir à des obligations réglementaires sur ces masses d'eau par échéances : 2002, 2009, 2015, 2021 et 2027.

Une masse d'eau est défini par des priorités bien définies. Tous les cours d'eau ne sont pas des masses d'eau. Sur le bassin de l'Automne, sept masses d'eau ont été recensées :

- L'Automne
- La Sainte Marie
- Le ru de Bonneuil
- Le ru de la Moise
- Le ru de Baybelle
- Le ru de la Douye
- Le ru des Taillandiers

Afin de pouvoir définir ce bon état des masses d'eau, l'analyse de l'atteinte des objectifs européens se définit autour de 2 piliers :

- l'état chimique
- l'état écologique

Une masse d'eau est jugée en « bon état » si :

- elle permet une vie animale et végétale, riche et variée
- elle contient peu de produits toxiques
- elle dispose d'une quantité suffisante d'eau pour satisfaire les usages des humains, les besoins des milieux naturels et les besoins des animaux et végétaux qui y habitent

La notion de bon état est défini pour chaque typologie de ressources : cours d'eau, nappes, plans d'eau.

Pour le cours d'eau, cela se définit par deux grands états :

-**écologique** avec 5 classes de priorisation de très bon à mauvais état.

Cet état se définit par trois paramètres :

- biologique (déterminé par la faune et la flore présentes dans le cours d'eau)
- physico-chimique (reflète les conditions du milieu)
- hydromorphologique (reflète la morphologie du cours d'eau).

- **chimique** en deux classes : très bon et mauvais.

Il est lié à la recherche des substances dangereuses (pesticides, métaux lourds, hydrocarbures, etc.).

Où agit le SAGEBA ?

Le SAGEBA agit au travers de ces compétences inscrites dans son statut : GEMA (gestion des milieux aquatiques) et SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux). Par ces compétences, les actions du SAGEBA permettent d'agir sur certains compartiments fonctionnels des cours d'eau. D'autres compétences réglementaires permettent d'agir sur d'autres compartiments fonctionnels des cours d'eau.

Le SAGEBA, via ses actions, permet d'améliorer directement les compartiments :

- le SAGEBA intervient sur la morphologie du cours d'eau (compétence GEMA)
- biologique, le SAGEBA intervient sur les espèces animales et végétales vivants dans le cours d'eau (compétence GEMA)

Le compartiment physico-chimique n'est pas amélioré directement par les compétences détenues par le SAGEBA. Les actions via les compétences assainissement permettent d'agir directement sur ce compartiment. Cependant, dans le cadre de sa compétence SAGE, le SAGEBA peut mener des actions de sensibilisation sur ces thématiques assainissement.

Afin de connaître la qualité des rivières qui sont autour de nous, il est possible de télécharger l'application « Qualité rivière » qui vous donnera tous les indicateurs nécessaires sur son bon état en temps réel.

Les informations sur le bassin de l'Automne sont disponibles dans la dernière page de notre rapport d'activité.

- **Etat de nos rivières en 2020**

Cinq masses d'eau sur le bassin de l'Automne sont suivies par le réseau de mesure propre au SAGEBA :

- ru de la Douye
- ru de Baybelle
- ru de l'Automne
- ru de Bonneuil
- ru de la Moise

Le seul cours d'eau en bon état écologique en 2020 est le ru de Bonneuil, malgré un état moyen pour les nutriments.

Les autres masses d'eau sont en état moyen voire médiocre ou mauvais.

3. POINT FINANCIER : BILAN AU 1^{ER} SEMESTRE 2021 - AURELIE LANGLET - SECRETAIRE - COMPTABLE

Pour la section fonctionnement

	BS 2021	Bilan 1 ^{er} semestre *
Dépenses	398 044,87€	252 135,98€
Recettes	398 044,87€*	305 410,64€

Le montant des recettes au terme du 1^{er} semestre inférieur aux prévisions est dû à la non-réception de la totalité des subventions de l'agence de l'eau Seine Normandie pour les postes techniques, et des participations des communes et des EPCI au titre de la compétence SAGE et GEMA non perçues.

	BS 2021	Bilan annuel
Charges de personnel	183 110 €	185 704,97€
Indemnités	15 752 €	16 825,91€
Amortissements	130 000€	106 813,62€

Une projection sur l'année a été faite pour les charges de personnel et les indemnités. Les charges sociales pour le personnel ont été sous évaluées.

Concernant les indemnités du président et vice-présidents, le 4^{ème} trimestre de 2020 n'a pas été comptabilisé dans le budget 2021.

Des délibérations budgétaires modificatrices seront à prendre.

Pour la section investissement

	BS 2021	Bilan 1 ^{er} semestre
Dépenses	597 786,94€	147 020,92€
Recettes	730 287,12€	279 627,52€

Le montant des recettes inférieur aux prévisions est dû à la non-réception de toutes les subventions liées aux investissements réalisés. Aussi, à la suite de la mise à jour des amortissements, le montant amorti est inférieur aux prévisions. De plus, en dépense, la totalité des travaux non pas encore été réalisés (aménagement du moulin de Glaignes, PPRE).

Il est indiqué que pour les dépenses et les recettes, il s'agit d'un bilan au 1^{er} semestre, mais que pour les charges de personnel et les indemnités des élus, un bilan prévisionnel annuel a été fait pour connaître précisément la dépense.

4. L'ACTUALITE TECHNIQUE DU SAGEBA

La protection des eaux souterraines - Camille BASIRE - chargée de mission « protection des eaux souterraines »

- Etudes de l'aire d'alimentation de captage - Vauciennes et Vaumoise

Une réunion de présentation des résultats du diagnostic territorial multi-pressions s'est tenue le 16 juin 2021 et un partage d'expériences entre agriculteurs s'est déroulé le 20 septembre.

Deux réunions de concertations sont prévues afin de construire des plans d'actions :

- le 22 septembre se déroulera une réunion sur la thématique agricole avec la présence de tous les acteurs
- le 28 septembre, la thématique abordée sera celle de l'assainissement, urbain, industriel, etc. avec la présence de tous les acteurs.

- Avancées sur l'aire d'alimentation captage d'Auger Saint Vincent

- Un sondage a été envoyé autour de la restauration collective fin juillet, afin de répertorier leurs besoins en alimentation.
- L'analyse de ces réponses est actuellement en cours.

Nous sommes interpellés sur le lien entre la restauration collective qui est de la compétence communale et l'aire d'alimentation captage.

Il s'agit de créer sur le long terme du lien entre les consommateurs et les producteurs locaux.

Mme VILBOIS intervient en précisant que sa commune fait appel à des prestataires extérieurs.

Mme DENTEL explique que c'est bien le but du sondage de connaître ce type d'information pour jauger l'intérêt des élus dans la thématique alimentation, le contexte propre à chacun et les opportunités possibles.

Le comité de pilotage des années 2020 et 2021 sera organisé avant la fin d'année 2021. Il permettra de faire une évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions de l'aire d'alimentation de captage d'Auger St Vincent.

Contrat territorial Eau et Climat

Cette action est inscrite au CTEC et elle est portée par la commune de Vauciennes. Le SAGEBA intervient uniquement en appui.

Un début des prospectives et d'identification des besoins se fera en automne.

Les cours d'eau - Christophe LETOT -technicien rivière

- **Travaux de restauration au Berval**

- L'enquête publique est terminée avec un avis favorable
- L'arrêté préfectoral a été reçu début juillet
- Le SAGEBA finalise le dossier de consultation des entreprises et l'appel d'offres sera lancé en octobre. Le démarrage des travaux est prévu pour la fin d'année 2021 voire début 2022
- Les subventions attendues sont de 80% de la part de l'AESN, 10% de la part du fonds européen et 10% des propriétaires
- Le suivi scientifique des travaux (scientifique minimal) a débuté, permettant de suivre l'impact des travaux sur la qualité du cours d'eau.

Il est réalisé en partenariat avec la fédération de pêche (pour l'aspect poissons), avec la DREAL (pour les diatomées, invertébrés, macrophytes) et un bureau d'études (pour l'indice carhyce qui détermine la forme de la rivière et la physico chimie) et permettra de faire un comparatif entre avant et après travaux.

- **Aménagement du moulin de Glaignes pour la restauration de la continuité écologique**

- L'étude est presque terminée
- Le démarrage des travaux s'effectuera à partir de mai 2022
- Le montant de l'étude et la maîtrise d'œuvre des travaux s'élèvent à 30 720 € TTC
- Les subventions attendues sont de 40 % de la part de l'AESN et 33% du Conseil Départemental 60 en attente de confirmation

- **PPRE : Instruction + enquête publique**

- Sur la demande de la DDT (direction départementale des territoires), des compléments leur ont été envoyés. L'instruction du dossier est terminée
- Une rencontre avec le commissaire-enquêteur aura lieu la semaine prochaine, puis l'enquête publique commencera en octobre.
- Le SAGEBA est actuellement dans l'attente de l'arrêté inter-préfectoral d'ici fin décembre, ce qui permettrait de démarrer les travaux en début d'année 2022.

- **PPRE : concertation pour la co-construction du programme opérationnel**

- Des réunions de concertation ont eu lieu au début de l'été afin de co-construire avec les élus du SAGEBA le programme d'actions
- 3 réunions en groupe de travail sont prévues, le 23 septembre pour le secteur Sainte Marie à Crépy en Valois, le 27 septembre pour le secteur amont à Villers Cotterêts et le 28 septembre pour le secteur aval à Verberie

Les zones humides - Victor VEEGAERT - chargé de mission « zones humides »

- **PPRE- études faune flore**

- Ces études doivent être réalisées avant les travaux afin de vérifier qu'il n'y aura pas d'impact sur des espèces protégées

- Le candidat retenu est Rainette
- Le dossier de demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN) est en cours
- Le coût prévisionnel de cette étude s'élève à 23 400 € et sera subventionnée à hauteur de 80% par l'AESN
- **Inventaire des mares et petites zones humides de plateaux et versants**
 - L'inventaire a commencé cet été. Ce travail consiste à compléter l'inventaire des zones humides du SAGEBA, car toute une zone située sur les plateaux ou les versants était inconnue.
 - Il y a eu 38 vérifications au total depuis le début annuel de l'inventaire
 - 16 mares ou plans d'eau ont été ajoutés, situés sur des communes de plateaux avec lesquelles nous avons assez peu d'échanges sur les volets cours d'eau ou zones humides

- **Travaux rus Moise et Noir**

Un suivi post travaux a été réalisé en terme d'état général et de botanique. Les résultats sont très positifs avec un secteur qui est passé d'une végétation pas typique des zones humides à un secteur qui est maintenant dominé par des espèces plus communes de ce milieu.

- **Hierarchisation des zones humides**

La finalisation est en cours avec l'export des cartes, la rédaction de la note méthodologique, la rédaction d'une note simplifiée et d'outils de communications. La deadline est fixée au 31 décembre 2021 avec la validation technique de cette hiérarchisation.

- **PPRE**

- L'étude faune / flore va débuter et il reste à effectuer la finalisation de la demande de subvention auprès de l'agence de l'eau
- La partie concertation avec les élus va prendre du temps sur la fin de l'année 2021
- Un rendez-vous avec la mairie de Béthisy Saint Martin doit être pris afin d'échanger sur le projet de restauration (aménagement du cours d'eau et de la zone humide) car cela sera un des 1ers secteurs à être restauré dans la 1^{ère} partie des travaux du PPRE.
- Viendra ensuite la finalisation de l'étude de fonctionnalité des zone humides

- **Inventaire des mares de plaines et plateaux**

L'inventaire est en cours de finalisation. Il y a encore des recherches à faire sur le terrain, puis à intégrer dans la base de données.

Mr VEEGAERT indique que le prochain objectif concernant Verberie, est d'organiser une rencontre avec la commune afin de proposer des éléments de gestion et de convention et de pouvoir échanger. Cette démarche s'effectuera dans les semaines à venir.

Planification du SAGE et du CTEC - Hélène DENTEL, directrice et chargée de mission SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) et Contrat territorial eau & climat

- **Réseau de mesure de la qualité des eaux du bassin de l'Automne 2021-2024 du SAGEBA**
 - Le marché a été lancé et nous avons réceptionné trois offres
 - Le candidat retenu est AQUABIO

- **Ruissellement**

Marché érosion du ru de Longpré et du ru de Bonneuil

- 2 marchés ont été lancés cet été sur deux bassins, le ru de Bonneuil et le ru de Longpré
- Les consultations ont débuté le 13 juillet et ont pris fin le 3 septembre
- 3 offres ont été reçues
- Les analyses de ces offres sont en cours et ce, jusqu'au 27 septembre
- Il est prévu une durée de 8 mois, avec un démarrage dès le mois d'octobre

- **Etude du risque érosion / ruissellement / coulées de boues sur le bassin versant**

Un 1^{er} travail avec les étudiants d'UniLaSalle a été effectué l'année dernière et qui a amené à commencer à travailler sur une première étape qui est l'aléa (possibilité qu'un événement arrive). Cette année la poursuite du travail de 2020 est proposée pour avancer jusqu'à la cartographie du risque, c'est-à-dire la possibilité conjuguée à un enjeu qu'un événement ait réellement des impacts. Il s'agira de cartographier ce risque en définissant en amont les enjeux du territoire. Le projet se déroulera de septembre à décembre 2021.

- **Sensibilisation**

- Une réflexion au sein d'un groupe de travail pour l'organisation d'une journée à l'échelle du département de l'Oise se déroulera l'année prochaine.

- **Commission Locale de l'Eau**

- Le renouvellement est en cours depuis plus d'un an et a progressé. L'arrêté préfectoral structurel a été signé, cela signifie qu'il identifie les structures. L'arrêté préfectoral nominatif qui identifiera le représentant au sein de chaque structure est en attente.
- Une 1^{ère} réunion de sensibilisation sera organisée. La date d'octobre est en cours de validation. Lors de cette réunion, il s'agira d'expliquer aux nouveaux membres la signification et le rôle d'une commission locale de l'eau et de prendre le temps de partager sur les enjeux du territoire en matière d'eau.
- Deux avis ont été rendus : une demande d'irrigation et le PLU de la commune de Fresnoy le Luat.

- **SAGE - schéma d'aménagement et de gestion des eaux**

Tableau de bord : indicateurs

- Un travail important a commencé sur le tableau de bord qui regroupe l'ensemble des indicateurs afin de suivre l'évolution du territoire sur les thématiques assainissement, eau potable, agricole, biodiversité, cours d'eau, etc.
- Poursuite de la refonte du tableau de bord et remplissage des indicateurs (en collaboration avec l'équipe jusqu'au 24 septembre)
- Début de la collecte des informations auprès des acteurs pour le suivi 2020/2021

Aménagement et développement du territoire : le paysage

Lancement d'un projet de travail avec l'école UniLaSalle afin de faire émerger un « plan paysage » sur l'aire d'alimentation de captage d'Auger Saint Vincent. L'idée est de se demander quels éléments fixes du paysage, à la fois en milieu rural et en milieu urbain, permettrait d'avoir un enjeu paysager, un enjeu biodiversité, un enjeu Erosion, etc. et d'imaginer où ces éléments pourraient être développés.

Ce travail sera réalisé de septembre à décembre 2021.

Sensibilisation

L'objectif est de faire une rencontre entre animateurs afin de mutualiser nos actions (communication). Apparition d'un groupe interSAGE de la vallée d'Oise qui commence à prendre forme. Cette rencontre se déroulera début octobre.

- **Communication**

- Finalisation du nouveau rapport d'activités qui sera disponible pour le conseil syndical du 21 septembre
- Avancée importante sur la refonte de notre site internet. Identification de prestation site web gratuite et réflexion sur l'architecture du nouveau site
- Structuration de l'outil de news letter et son architecture

Prochaines ½ journées de sensibilisation des élus

- Suite des travaux Moise & Noire qui se déroulera en octobre 2021.
- Suite de la 1^{ère} journée qui a eu lieu en mars dernier sur l'aire d'alimentation de captage d'Auger St Vincent : novembre 2021

Plan de communication 2021 - 2025 : Travail en collaboration avec l'agence de l'eau afin d'identifier des activités.

Un sondage d'intérêt à l'attention des élus est en cours de finalisation afin de sonder quelles sont les appétences et les curiosités des élus dans le but de leur proposer des éléments de sensibilisation.

Travail en collaboration avec l'agence de l'eau afin d'identifier des activités

Il est demandé aux membres du Conseil la possibilité d'effectuer un sondage thématique d'intérêt et format ce qui permettrait de sonder quelles sont les appétences et les curiosités des élus dans le but de leur proposer des éléments de sensibilisation.

Mr ARNOUD prend la parole et indique que l'apparition du groupe interSAGE est intéressant. Il demande qui en fait partie avec le SAGEBA, le SISN et le SMOA ?

Mme DENTEL répond et ajoute le syndicat de la Brèche.

Secrétariat - Comptabilité - Aurélie LANGLET

- **Les réalisations effectuées sont :**
 - Mise à jour des amortissements de la collectivité et validation avec la trésorerie
 - Bilan comptable au 1^{er} semestre 2021
 - Pointage des subventions de l'agence de l'eau Seine Normandie attendues et encore non perçues
 - Réalisation du bilan social 2020

5. PLANNIFICATION DES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- Le président prend la parole et propose deux dates pour le prochain conseil syndical du SAGEBA : le mardi 7 décembre ou le mardi 14 décembre.

Après concertation, la date du 14 décembre à 18h30 est retenue.

- Mr HAUDERCHY expose les prochaines dates concernant la 2^{ème} réunion de la concertation des élus pour le PPRE 2022-2025 :
 - Pour le groupe 1 : l'Automne amont
le lundi 27 septembre à 18h à Villers Cotterets
 - Pour le groupe 2 : Automne aval-médian
le mardi 28 septembre à 18h à Verberie
 - Pour le groupe 3 : Sainte Marie
le jeudi 23 septembre à 18h à Crépy
- Journée des sensibilisation des élus et communes - Les travaux Moise et Noir 1 an après les travaux
2 dates sont proposées :
 - la semaine du 11 au 15 octobre
 - la semaine du 18 au 22 octobre

Après concertation, la semaine du 11 au 15 octobre est retenue. Un doodle sera envoyé aux élus pour valider des dates.

- Journée de sensibilisation des élus et des communes - Les aires d'alimentation captage : poursuite des échanges avec les acteurs de l'ire d'Auger Saint Vincent

Cette journée se déroulera fin novembre. La date précise sera communiquée ultérieurement.

Partage d'informations

- Le congrès annuel de l'ANEB - association nationale des élus de bassin se déroulera du 20 au 22 octobre à Amiens
- La conférence sur la gestion alternative des eaux pluviales se tiendra le 12 octobre de 13h30 à 17h à Crépy en Valois

6. Appel à candidature pour la commission communication

Suite au 1^{er} appel qui a été lancé lors du dernier conseil syndical et pour lequel il n'y avait pas eu de retours, le SAGEBA propose une nouvelle fois aux élus la possibilité de se présenter pour la commission communication représentée par Mr DAVIN.

Mr DELACOURT et Mme VILBOIS se présentent.

7. Décision budgétaire modificative n° 5 : réseau de mesure des eaux de surface 2021-2022

Afin de pouvoir réaliser le marché « réseau de mesure des eaux de surface » qui coure sur une durée de 2 ans, il convient de prendre une décision budgétaire modificative afin d'augmenter les crédits de l'opération correspondante en section de dépense d'investissement.

Le montant initial adopté dans le BP 2021 est de 12 500€ et il est proposé d'augmenter les crédits de 14 500€ et ainsi bénéficier d'un montant total de 27 000€.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la décision modificative du budget.

8. Décision budgétaire modificative n° 6 : étude faune / flore

Afin de pouvoir réaliser les premières études faune / flore du PPRE 2022-2026, il convient de prendre une décision budgétaire modificative afin d'augmenter les crédits de l'opération correspondante en section de dépense d'investissement.

Le montant initialement adopté dans le BP était de 12 000€. Il est proposé d'augmenter les crédits de 11 400€ et ainsi bénéficier d'un montant total de 23 400€.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la décision modificative du budget.

9. Décision budgétaire modificative n° 7 : charges de personnel et indemnités des élus

En 2021, une revalorisation des salaires a été effectuée pour les cinq salariés du SAGEBA ce qui a augmenté les charges de personnel.

Le montant initialement adopté dans le BP 2021 était de 183 110€. Il est proposé d'augmenter les crédits de 5 094,94€ et ainsi bénéficier d'un montant total de 188 204,94€.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, approuve, avec 3 abstentions, la décision modificative du budget.

Il est précisé que les fonds nécessaires à l'augmentation des crédits seront pris d'une part, des charges générales et d'autre part, de l'excédent d'amortissements.

Les indemnités du 4^{ème} trimestre 2020 du président et des 2 vice-présidents n'ont pas été comptabilisées dans le budget initial.

Le montant initialement adopté dans le BP 2021 était de 14 774€, il est proposé d'augmenter les crédits de 1 073,91€ et ainsi bénéficier d'un montant total de 15 847,91€.

Il est précisé que les fonds nécessaires à l'augmentation des crédits seront pris d'une part, des charges générales et d'autre part, de l'excédent d'amortissements.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve, la décision modificative du budget.

10. Délibération budgétaire modificative n° 8 : projets UniLaSalle

Pour la 2^{ème} année consécutive, le SAGEBA contribue au financement d'une étude sur le risque de ruissellement et coulées de boue dans le bassin de l'Automne dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut Polytechnique LaSalle à Beauvais.

Il convient de prendre une décision modificative du budget afin d'ajouter 2 000 € à l'article 617 en dépenses de fonctionnement

Afin de maintenir l'équilibre de la section fonctionnement, une réduction de 2 000 € sera effectuée sur l'article 615231 « voiries »

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la décision modificative du budget.

11. Décision budgétaire modificative n° 9 : l'ouverture de crédit en dépense et recette d'investissement pour la ré-imputation budgétaire d'une dépense en investissement

Les services de la Trésorerie demandent au SAGEBA d'ouvrir un crédit budgétaire en dépense et en recette d'investissement afin de réimputer

au **compte 2184** en dépense d'investissement (autres immobilisations corporelles - mobilier) le montant de 1 236,74€ correspondant à l'achat de mobilier de bureau réalisé en 2019 et précédemment imputé sur l'article 21784.

au **compte 21784** en recette d'investissement afin de pouvoir amortir sur cette dépense.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la décision modificative du budget.

12. Délibération pour la création d'un poste « animateur zones humides et gestion des données »

L'objectif de cette création de poste est de définir un poste en adéquation avec les missions actuelles et futures du SAGEBA.

Le montage technique :

- Grade : technicien
- CDD 1 an maximum
- Renouvelable uniquement en CDI

Le montage financier : les frais de personnel restent identiques à l'ancien poste

Arguments :

- garantir la continuité de l'agent « chargé de mission zones humides » au sein du SAGEBA
- évolution au grade de technicien
- CDD d'un an au maximum soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Mr ARNOUD demande quels sont les engagements de l'agence de l'eau vis-à-vis de cette création de poste.

Mr. HAUDRECHY répond que la subvention est à hauteur de 80%, comme sur l'ancien poste, jusqu'au 31 décembre 2022.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, approuve, avec trois abstentions, la délibération.

13. Délibération concernant le contrat groupe assurance statutaire CDG 60

Fin juin, le contrat d'assurance statutaire du SAGEBA avec Gras Savoye a pris fin.

Afin de bénéficier des meilleures offres, nous nous sommes orientés vers le contrat groupe du CDG 60.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise nous a informé de l'attribution du marché à la compagnie SHAM/SHAM VIE par l'intermédiaire de SOFAXIS et des nouvelles conditions du contrat. (durée de 4 ans et 6 mois).

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la délibération.

14. Délibération pour la désignation à la commission locale de l'eau

L'ancien mandat courait de 2014 à 2020, il est donc nécessaire de nommer un nouveau représentant pour le mandat 2021-2027.

Le renouvellement complet de tous les collègues doit être effectué.

Pour le SAGEBA, la candidature de Mr DAVIN est proposée.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la candidature de Mr DAVIN.

15. Délibération sur la tenue des instances en visio-conférence

Afin de maintenir la tenue des instances en visio conférence au-delà du 30 septembre, il convient de prendre une délibération.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la délibération.

16. Questions diverses

- Des interrogations se posent concernant l'apparition de méthaniseurs sur le bassin versant.

Le SAGEBA et la CLE vont se renseigner sur ce sujet et prendre attache auprès des services de l'Etat.

- Il a été constaté que la Sainte Marie est un peu trouble depuis quelques jours.
Un technicien du SAGEBA ira voir ce qu'il se passe et fera remonter l'information.

- Il est demandé s'il est possible que le SAGEBA intervienne auprès d'un RPI (regroupement pédagogique intercommunales) afin d'effectuer une présentation et une visite avec les élèves.
Mr LETOT indique que cela est tout à fait possible et qu'il faudra prendre un temps pour mettre cette demande en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h32.